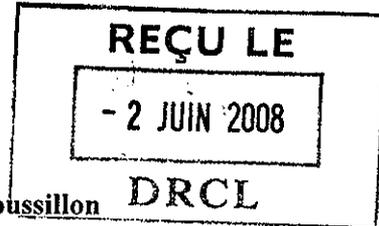


→ DRCL IENV

Bordereau d'Envoi

Montpellier, le 30 mai 2008

Affaire suivie par
Christian FONTAINE N° C1717
Mission Aménagement des Territoires
Tél : 04 67 61 69 02
e.mail : christian.fontaine@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr



Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon

à

Monsieur le directeur régional de l'équipement (DRE)

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>OBJET :</p> <p><i>Approbation du document d'objectifs Natura 2000 « posidonies du Cap d'Agde » n°FR9101414</i></p> <p>Copie : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault : 1 ampliation</p>	1	3 ampliations en retour

Pour le Préfet,
Le chargé de mission,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Christian FONTAINE



Montpellier, le **29 MAI 2008**

Le Préfet maritime de la Méditerranée

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

ARRETE N° 080212

OBJET : approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde » n°FR 9101414

VU la directive CEE 79-409 du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux,

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU la loi n° 2001 – 3 du 3 janvier 2001, portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3,

VU l'ordonnance n° 2001 – 321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-5 et R 414-8 à R 414-11,

VU la décision de la commission européenne du 19 juillet 2006 fixant la liste des sites d'intérêt communautaire du domaine biogéographique méditerranéen,

VU l'arrêté préfectoral 2001-I-576 du 15 février 2001 modifié par l'arrêté 2003-I-3751 du 23 octobre 2003 portant composition du comité de pilotage du site n°FR9101414,

VU les travaux du comité de pilotage du site n°FR 9101414, notamment ses réunions du 27 juin 2001, du 15 janvier 2004 et du 1^{er} février 2008,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élaboration d'un document d'objectifs pour la gestion des sites Natura2000,

APRES AVIS de la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et de l'officier général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée,

ARRETEMENT

Article 1 :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde » n° FR9101414 annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR9101414 est tenu à la disposition du public à la direction régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon, à la direction régionale des affaires maritimes Languedoc-Roussillon ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, opérateur délégué du site Natura 2000.

Article 3 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, l'officier général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, la directrice régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon, le directeur régional des affaires maritimes du Languedoc-Roussillon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et affiché dans les mairies concernées durant un mois.

Montpellier, le 29 MAI 2008

Le Préfet maritime de la Méditerranée

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

[Signature]

[Signature]



Ampliation

Christian FONTAINE

Cyrille SCHOTT